

Introduction à la gestion

Les stratégies concurrentielles

Ce cours vous est proposé par Denis Chabault, Maître de Conférences HDR – enseignant chercheur en Sciences de Gestion au sein de l'Université Paris Saclay et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

Attention : ceci est la version corrigée du quiz.

1. La stratégie de différenciation dépend de :

- a. Une forte sensibilité des clients au prix
- b. Un volume de vente élevé
- c. La visibilité du comportement des coûts de la chaîne de valeur
- d. L'identification des éléments de l'offre valorisée par les clients

2. Lorsque l'entreprise commercialise une offre distincte de celles de ses concurrents auprès d'un nombre limité de segments de clients, cette stratégie correspond à :

- a. La domination par les coûts
- b. La stratégie de rupture
- c. La différenciation
- d. La focalisation

3. La segmentation stratégique se fait à partir de :

- a. Critères de segmentation internes
- b. Critères de segmentation externes
- c. Critères de segmentation internes ou externes
- d. Critères de segmentation internes et externes

4. Les stratégies concurrentielles s'appliquent :

- a. Au niveau des DAS
- b. En fonction des capacités stratégiques de l'entreprise
- c. Dans tous les cas

5. La stratégie d'épuration consiste à :

- a. Augmenter les volumes des ventes sur un bien standardisé
- b. Diminuer les caractéristiques de l'offre
- c. Augmenter les caractéristiques de l'offre
- d. S'intéresser à une petite partie de la clientèle

6. En mettant en œuvre une stratégie fondée sur les coûts une entreprise risque d'altérer son image de marque.

- a. Vrai
- b. Faux

Références

Comment citer ce cours ?

Introduction à la gestion, Denis Chabault, AUNEGe (<http://auneg.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.